**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2019**

Présents : tous les administrateurs à l’exception de Mrs LARGENTIER, GUENAIRE, GUILLERME (pouvoir P. MASSENET) et LAVETTI (pouvoir à B. GATINOIS).

Le Président accueille les administrateurs sur le site de formation du permis de chasser de BLENOD LES TOUL.

Le compte-rendu du précédent Conseil est validé à l’unanimité.

**PUBLICITE DES DECISIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Conformément à la décision issue de notre dernière Assemblée Générale et à la demande officielle et statutaire d’un nombre suffisant d’adhérents, nous publierons le relevé des décisions de chaque réunion du Conseil sur notre site internet fédéral.

**ARTICLE DE PRESSE SUR LE TIR DE NUIT DU RENARD**

Les juges ont cassé l’arrêté préfectoral de tir de nuit des renards car d’une part l’Administration n’a pas pu démontrer que la Directrice des Territoires avait donné son avis et d’autre part les magistrats ont estimé que le dossier proposé par les chasseurs pour étayer cette demande ne démontrait pas suffisamment l’impact positif des tirs de nuit des renards sur les populations de petit gibier.

Certains administrateurs souhaitaient que la Fédération utilise son droit de réponse à l’égard des journaux. Après discussion, il est collégialement décidé de ne pas donner suite à cet article.

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Nous sommes depuis plusieurs années confrontés à la procédure de consultation du public pour toute décision relative à l’environnement.

D’une simple consultation initialement présentée comme purement formelle nous sommes arrivés à une forme de vote que nous perdons souvent.

La Fédération Nationale des Chasseurs tentera prochainement de mettre en œuvre une mobilisation de nos réseaux sur cette procédure particulière.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE ET REFORME DE LA CHASSE**

Les Parlementaires ont validé l’entièreté des mesures qui figuraient dans le projet de modernisation de la Chasse Française et notamment le transfert des plans de chasse au Président de chaque Fédération, la tutelle des ACCA, les flux financiers ou encore la création de l’Office Français de la Biodiversité.

Cette Loi prévoit notamment la non concurrence entre département au sujet de la délivrance des permis nationaux.

**DEPART DE JACKY RENARD ET MODIFICATIONS DES MASSIFS CYNEGETIQUES**

Jacky RENARD est administrateur du massif 6 depuis 6 ans. Il a souhaité mettre fin à son expérience fédérale au terme de la durée qu’il s’était fixée. Il est chaleureusement remercié par ses pairs pour son engagement.

Son départ entraîne la vacance du poste d’Administrateur sur le massif 6 au sud de la ligne TGV.

En raison de la crise liée à la menace de la Peste Porcine Africaine dans le pays-haut, le CA souhaite y concentrer des moyens et d’y définir un nouveau poste d’administrateur qui gérera les massifs 4A, 4B et 5.

Deux candidats se sont officiellement positionnés pour la reprise du secteur 6, il s’agit de Mrs pascal LANNO, chasseur bien connu et Laurent GOEHLINGER administrateur des massifs 4A, 4B, 5 et 7.

Laurent GOEHLINGER souhaitait de longue date se recentrer sur le sud de son secteur. Le Conseil valide à l’unanimité les éléments suivants :

* Le regroupement des massifs 4A, 4B et 5 au sein d’un nouveau secteur,
* L’attribution de ce secteur à un nouvel administrateur coopté : Monsieur Jean-Jacques BOSCHETTI,
* La création d’un nouveau secteur composé des deux massifs bordant la ligne LGV, les massifs 6 et 7,
* L’attribution de ces massifs à Laurent GOEHLINGER, au détriment de Pascal LANNO.

Ces évolutions supposent une modification du Règlement Intérieur de la Fédération. Le Conseil a validé collégialement cette nécessité. Tous ces éléments nouveaux seront validés par la prochaine Assemblée Générale conformément à l’article 8 de notre Règlement Intérieur de notre structure fédérale.

**SDGC/NEGOCIATION AVEC LES AGRICULTEURS**

Le dernier point d’achoppement de nos échanges avec la profession agricole dans le cadre du renouvellement du Schéma est lié à l’agrainage des sangliers.

Il ressort des discussions de ce jour les éléments suivants :

* Absence de classement d’un massif complet en Point noir ou vigilance, le classement ne pourra concerner que des lots de chasse,
* Co-présidence des comités de pilotage par l’Administrateur et le Louvetier,
* Relèvement du poids des femelles éviscérées à 50 kg,
* Création d’une réunion annuelle informelle entre les agriculteurs et les chasseurs pour définir les points sensibles et leur traitement en septembre.
	+ Pour les points noirs, il en découlera
		- Une interdiction d’agrainer du 1er octobre au 28 février (en cas de classement d’un territoire en Point Noir une seconde année consécutive, l’agrainage sera supprimé toute l’année calendaire de septembre à septembre).
		- 40 % de l’attribution sera composée de bracelets SAF.
	+ Pour les territoires en vigilance,
		- Agrainage une fois par semaine à jour fixe et pas d’agrainage à point fixe du 1er octobre au 28 février.
		- Attribution de 20 % de SAF.
* Les lots n’entrant dans aucune de ces deux catégories pourront agrainer en fixe ou en linéaire sans autre contrainte que celles fixées par le plan de prévention, notamment en respectant les distances avec la plaine,
* La possibilité de prélever des sangliers lors des chantiers agricoles dans l’esprit de l’arrêté préfectoral appliqué en Moselle depuis 2013 sera demandée conjointement avec les agriculteurs au Préfet de notre département.

**CARNET DE BATTUE**

Roméo RIEDER présente un modèle de carnet de battue qui est la synthèse de ceux existant dans l’hexagone. Une version sera transmise aux administrateurs avant de l’imprimer à grande échelle pour recueillir leurs remarques.

**VIANDE DE GIBIER**

Roméo RIEDER explique la teneur de son entrevue avec Dominique SICLARI, commercial retraité fraichement et chasseur sur le tard, Dominique SICLARA souhaiterait que la Fédération participe humainement et financièrement à son projet de collecte et de commercialisation de viande de gibier préparée, prête à consommer.

Le Conseil accueille cette demande avec une grande méfiance et ne souhaite pas mettre des moyens à disposition de cette entreprise personnelle.

**DEGATS DE GIBIER**

Plus de 600 hectares sont détruits à ce jour contre 670 pour toute la saison dernière. Le Président incite à la vigilance. Il présente les chiffres des surfaces détruites arrêtés au 31 mai dernier par massif.

**PRESENCE DU LOUP**

Concernant la problématique du loup meurtrier dans le toulois l’Administration a proposé à la FDC de réunir les chasseurs afin de faire un point d’étape. Cette réunion sera programmée prochainement.

Le Secrétaire Le Président

Michel LORRAIN Patrick MASSENET